



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2022

Ordre du jour :

Informations de la part du Ministre Jean Asselborn sur la réunion du Conseil des affaires étrangères du 17 octobre 2022

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Marc Angel, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

M. Cédric Scarpellini, de l'Administration parlementaire
Mme Elisabeth Funk, de l'Administration parlementaire

Excusés :

M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

Informations de la part du Ministre Jean Asselborn sur la réunion du Conseil des affaires étrangères du 17 octobre 2022

Conseil des affaires étrangères du 17 octobre 2022

Le Ministre est revenu sur les discussions ayant eu lieu lors de la séance formelle du Conseil des affaires étrangères du 17 octobre 2022.

Russie/ Ukraine :

Il est actuellement enquêté sur l'origine des drones kamikazes utilisées pour frapper les infrastructures d'énergie ukrainiennes. Selon les services du Haut Représentant Josep Borrel, il n'y a pas encore de certitude que ces drones proviennent effectivement de l'Iran. Ces récentes attaques généreront probablement de nouvelles vagues de flux migratoires. Les autorités ukrainiennes ont besoin d'armes de défense, plus particulièrement des armes automatiques défensives aériennes.

Les ministres des affaires étrangères européens ont décidé que 15.000 soldats ukrainiens puissent être formés au plus sur le sol européen. Le 8^e plan de sanctions envers la Fédération de Russie a été arrêté et l'UE continuera son aide à l'Ukraine par le biais de livraison d'armes pour se défendre. Le Ministre dit également s'inquiéter à propos de la mobilisation de troupes russes sur le territoire de son allié biélorusse.

Quant à la création d'un tribunal international ad hoc chargé de poursuivre les crimes d'agression contre l'Ukraine, le Ministre souligne qu'un tel organe ne peut pas se faire au niveau des Nations Unies puisque sa création est bloquée par le droit de veto de la Russie. Ceci pourrait être réalisable par les États membres de l'UE ensemble avec ceux du G7. Il faut veiller à ne pas créer de transversalité avec les compétences de la Cour internationale de justice à La Haye.

Chine :

Le Ministre déplore qu'au sujet de la thématique des droits de l'homme, il n'y a pas eu de majorité lors de la dernière réunion du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la Russie et la Chine ayant figuré sur le même ordre du jour et s'étant soutenues mutuellement. Il met également en garde vis-à-vis de l'influence grandissante de la Chine en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Le Congrès national du Parti communiste qui se tient tous les cinq ans est aussi alarmant. Le président Xi Jinping y avance un nouvel ordre mondial, sans faire la moindre mention de l'UE ou de la Russie.

Iran :

Au cours de ces vingt dernières années, la priorité de l'UE consistait en une politique empêchant l'armement nucléaire de l'Iran. Il est donc particulièrement regrettable que les négociations autour d'un retour à l'accord de Vienne sur le nucléaire iranien (*Joint Comprehensive Plan of Action – JCPA*), initialement trouvé en 2015, n'aboutissent pas. Une potentielle coopération entre l'actuel régime iranien et la Fédération de Russie est redoutée dans la guerre en Ukraine. A cet effet et pour marquer son opposition formelle, l'UE a préparé un plan de sanction à l'encontre des autorités iraniennes.

Arménie/ Azerbaïdjan :

Le Ministre se félicite de l'accord trouvé entre le Président azerbaïdjanais, Ilham Aliyev, et le Premier ministre arménien, Nikol Pachinian, en marge de la première réunion de la Communauté politique européenne, le 6 octobre 2022 dans la capitale tchèque. A l'instar de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia), un policier luxembourgeois devrait y participer.

Liban :

Le Liban traverse une crise politique, économique et sécuritaire. La difficulté politique consiste en la désignation d'un nouveau Président après la fin du mandat du Président Aoun et en l'élection d'un nouveau gouvernement. Le peuple libanais est entre autres confronté à des coupures régulières de l'électricité et à une inflation inédite.

Éthiopie :

Le diplomate en chef revient également sur le conflit opposant l'Éthiopie à l'Érythrée. Selon des informations du Directeur général de l'OMS, plus de 100.000 Éthiopiens ont été massacrés par des troupes érythréennes avançant dans le pays. Il rappelle que l'Union africaine est à moitié subventionnée par des fonds européens, mais que l'aide humanitaire ne parvient pas à arriver à destination.

Bosnie-Herzégovine :

Le statut de candidat à l'adhésion à l'UE devrait être accordé à la Bosnie-Herzégovine d'ici à la fin de l'année. Le régime nationaliste et prorusse mené par Milorad Dodik sort gagnant des élections du 2 octobre 2022. Ces élections ont été contestées et le Ministre a confirmé son soutien pour le contrôle de l'arbitraire de celles-ci.

Conseil des affaires européennes du 18 octobre 2022

A l'ordre du jour du Conseil des affaires européennes du 18 octobre 2022 figure la loi électorale de l'UE. Cette dernière date actuellement de 1976 et une mise à jour est actuellement en cours suite à une proposition du Parlement européen. Deux points retiennent particulièrement l'attention des élus européens, à savoir les listes transnationales et les « Spitzenkandidaten ». Suite à la sortie du Royaume-Uni de l'UE, 28 sièges ont été réservés aux listes transnationales, dont le 28^e siège serait celui du « Spitzenkandidat ». Pour ce qui en est du système des « Spitzenkandidaten », un accord est attendu pour le mois d'avril prochain. Il est proposé d'avoir recours à ce système pour les prochaines élections européennes. Le Luxembourg juge que cette proposition n'est actuellement pas viable.

Questions-réponses

Quant aux sanctions à l'égard de la Fédération de Russie, Mme Stéphanie Empain, s'interroge sur la marge dont dispose encore l'UE. Elle demande à savoir pourquoi il est procédé par paquet et souhaiterait savoir pourquoi les sanctions ne sont pas toutes déployées simultanément. Le Ministre Jean Asselborn indique que diverses sanctions étaient encore gardées en réserves, telles que des sanctions touchant les banques ou encore l'importation de diamants. Le prochain paquet répondant à l'agression continue de la Russie serait en cours de préparation.

La parlementaire européenne, Mme Isabel Wiseler-Lima, pose deux questions distinctes, une à propos de la Chine et une à propos de la Russie. Elle se demande si l'on n'assistait actuellement pas à un tournant de la politique chinoise et si les pays preneurs de crédits chinois étaient bien avertis sur les retombées de ceux-ci. De plus, elle s'intéresse aussi à la position luxembourgeoise par rapport à la création d'un tribunal international ad hoc chargé de poursuivre les crimes d'agression contre l'Ukraine tout comme par rapport à la condamnation de la Russie comme un État subventionnant le terrorisme. Le Ministre souligne l'omniprésence chinoise à travers le monde due à leurs emprunts non conditionnés. Le Sri

Lanka et le Bangladesh par contre préviennent les pays de ne plus accepter aussi facilement de dettes envers la Chine. Pour ce qui en est du tribunal international, le Ministre indique que les autorités luxembourgeoises sont en faveur de sa création, mais qu'il devrait être veillé à ne pas avoir de redondance avec la Cour internationale de La Haye. D'ailleurs, le Luxembourg suivra ses partenaires européens quand il s'agit de qualifier le régime russe de terroriste.

L'élu européen M. Marc Angel se questionne sur le statut des déserteurs fuyant la mobilisation en Russie. Une seconde question porte sur les listes transnationales qui ont également fait figure de revendication citoyenne lors de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. Il précise que la critique de ne profiter qu'aux grands pays n'est plus d'actualité, ces listes engendrant aussi une garantie pour les États membres petits et moyens. Le Ministre répond que certains pays de l'Europe de l'Est refusent les déserteurs russes. La procédure administrative est traitée au cas par cas. En Russie, ces gens encourent des peines de prison pouvant aller jusqu'à 15 ans. Pour ce qui en est des listes transnationales, le Ministre affirme suivre les discussions de près et indique qu'il est encore trop tôt pour une prise de position.

Le député M. Gusty Graas s'enquiert sur la formation de nouvelles alliances en citant l'exemple de l'Arabie-Saoudite. Le Ministre Jean Asselborn est d'avis que les pays du Proche-Orient auraient plutôt tendance à œuvrer contre les États-Unis et non en faveur de la Russie.

Luxembourg, le 18 octobre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact